



Master conjoint HES-SO-UNIGE en Développement territorial

Module	Droit de l'aménagement du territoire - approfondissement
Code	DAT 2
Type de module	Module de base ou d'orientation <input checked="" type="checkbox"/> Module optionnel <input checked="" type="checkbox"/> (Cf. plan de cours de l'orientation)
Orientations	Architecture du paysage <input checked="" type="checkbox"/> Développement régional <input checked="" type="checkbox"/> Développement territorial des Suds <input checked="" type="checkbox"/> Ingénierie géomatique <input checked="" type="checkbox"/> Urbanisme de projet <input checked="" type="checkbox"/> Urbanisme opérationnel <input checked="" type="checkbox"/>
Crédits ECTS	3 ECTS
Organisation	Semestre automne 3 périodes hebdomadaires durant un semestre
Horaires	Mercredi 08h30-10h45
Lieu d'enseignement	HES-SO Master Lausanne
Responsable et coordination module	Bombenger Pierre-Henri, professeur HEIG-VD, Dr. pierre-henri.bombenger@heig-vd.ch
Enseignant-e-s	Bombenger Pierre-Henri, professeur HEIG-VD, Dr. Mahaim Raphaël, avocat, Dr. Capel Nina, avocate Boulaz David, titulaire du brevet d'avocat, Dr. David Contini, avocat
Prérequis	L'étudiant-e doit disposer au préalable d'une connaissance minimale des institutions suisses et de l'organisation des pouvoirs fédéraux, cantonaux et communaux. De manière plus particulière, il est demandé d'avoir des notions de base sur les grandes dynamiques urbaines actuelles de la Suisse (métropolisation, urbanisation des terres agricoles, croissance de population, défi énergétique sur le logement, etc.). Le cours est un approfondissement du module DAT1 - Base donné à la même session.
Compétences visées / Objectifs	Le cours est organisé en 2 parcours partiellement conjoints : <ul style="list-style-type: none"> - Un parcours classique qui vise à permettre aux étudiant-e-s d'être en mesure : <ul style="list-style-type: none"> o D'évaluer les modalités d'intervention juridique des différents acteurs impliqués dans un projet d'aménagement du territoire o De comprendre et synthétiser les mécanismes d'interprétation du droit de l'aménagement du territoire et savoir les présenter aux acteurs non-juristes du domaine - Un parcours spécialisé, pour les étudiants des orientations Ingénierie géomatique et urbanisme opérationnel, qui doit, outre les compétences précitées, accompagner les étudiants dans l'acquisition de connaissances complémentaires en droit de l'aménagement nécessaires pour se présenter au brevet fédéral de géomètre ainsi que pour les spécialistes de la mise en œuvre des projets territoriaux.
Contenu	- Pour le parcours classique, l'enseignement est organisé autour de quatre activités :



	<ul style="list-style-type: none"> ○ Étude de cas 1 : découverte, travail individuel, thématique 1 ○ Étude de cas 2 : en groupe, thématique 2 ○ Étude de cas 3 : en groupe, thématique 3 ○ Initiation aux principales techniques d'analyse juridique <p>Dans sa progression, le cours confère une autonomie croissante aux étudiant-e-s qui travaillent individuellement ou par groupe sur chaque étude de cas, selon les consignes des enseignants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le parcours spécialisé, l'enseignement est organisé autour de trois activités : <ul style="list-style-type: none"> ○ Étude de cas 3 : en groupe, thématique 3 ○ Législations spécifiques impactant l'organisation de l'espace : forestière, construction, protection des eaux, droit foncier rural, etc. ○ Initiation aux principales techniques d'analyse juridique <p>Les étudiants travaillent individuellement ou par groupe sur les activités proposées, selon les consignes des enseignants.</p> <p>Enfin, les étudiants pourront assister à une audience du tribunal administratif ou une expertise sur site, portant sur une des études de cas (sous réserve de faisabilité).</p>
<p>Forme d'apprentissage</p>	<p>Pour les activités du parcours classique, la pédagogie est basée sur la réalisation de cas pratiques individuels ou par groupe : ces cas mettent en évidence une situation territoriale problématique face à laquelle les étudiant-e-s doivent analyser les outils juridiques disponibles pour résoudre le problème posé.</p> <p>Pour le parcours spécialisé, les études de cas et exemples sont complétés par des exposés sur les législations connexes spécifiques impactant l'aménagement du territoire.</p>
<p>Modalités d'évaluation et de validation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Oral <input checked="" type="checkbox"/> Ecrit <input checked="" type="checkbox"/> Hors session d'examen <input type="checkbox"/> En session d'examen <p>Contrôle continu : 100 % de la notion finale.</p> <p>Pour le parcours classique : 2 travaux pratiques et exercices réalisés par groupe. Les enseignants décident de la composition et de la taille des groupes de travail. Chaque groupe d'étudiants devra réaliser les études de cas 2 et 3 pendant le semestre, présenter les résultats selon les modalités précisées pour chaque étude de cas et rendre un rapport de travail pour chaque cas.</p> <p>Pour le parcours spécifique : 1 travail pratique et exercice réalisé en groupe. Les enseignants décident de la composition et de la taille des groupes de travail. Chaque groupe d'étudiants devra réaliser l'étude de cas 3 pendant le semestre, présenter les résultats selon les modalités précisées et rendre un rapport de travail. Les enseignements du parcours spécifique font également l'objet d'un contrôle continu écrit sous forme d'une activités évaluée (questionnaire et/ou travail de synthèse).</p>



	<p>Pour les 2 parcours, les études de cas et exercices peuvent faire l'objet de formats de rendu différenciés (simulation d'audience par exemple, etc.) qui seront précisés au début de chaque activité. Les 2 notes sont prises en compte à parité dans le calcul de la moyenne.</p> <p>Répétition : réalisation d'une étude de cas comptant à 100 %</p>
Bibliographie	Transmise en cours
Langage	Français
Remarque	Le suivi du cours DAT 1 est obligatoire pour suivre le cours DAT 2.
Dernière mise à jour	05.07.2022 - PHB - validée RO (PHB), RF HES-SO (NG)